

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Présents : 45

Absents : 12

Pouvoirs : 8

Votants : 53

L'An deux mil vingt-six,

Le 1^{er} juillet à 19h00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire

Étaient présents :

- | | | |
|------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 1. Arnaud-Rodrigue ADONON, | 16. Sandrine DRUAIS, | 32. Catherine MIKLARZ |
| 2. Elise ALVES-CERDEIRA, | 17. François EVRARD, | 33. Véronique MONFILLIATRE, |
| 3. Sébastien ANDRIEUX, | 18. Nathalie FAUVEL, | 34. Eric OTTENWALTER |
| 4. Stéphanie APOSTOLY, | 19. Daniel FOUCHER, | 35. Michel OZANNE |
| 5. Xavier BALAGUERIE, | 20. Ophélie GAVELLE | 36. Catherine PILTON, |
| 6. Tony BARBIER, | 21. Thomas GREUET | 37. Laura PONTY |
| 7. Guillaume BERTRAND, | 22. Jihen HAMMAMI | 38. Eric PORTIER, |
| 8. Angéline BYLYKBASHI, | 23. Isabelle HAUTEMER, | 39. Bruno QUEMENER, |
| 9. Richard CARILLET, | 24. Pascal HEMET, | 40. Claire REGNOUF, |
| 10. Fabrice CAUDY, | 25. Patrick HERICHE, | 41. Isabelle RIHOUEY, |
| 11. Fernand CHANSEAUME, | 26. Michel JOUYET, | 42. Alain RIOU |
| 12. Catherine CREPIN-LEPAGE, | 27. Cathy KOMORNICZAK, | 43. Marie ROUSSEAU |
| 13. Patricia DARBO, | 28. Emmanuelle LAVAL, | 44. Michèle SEMBEL, |
| 14. Natacha DE BEAUDRAP, | 29. Stéphanie LEPINE | 45. Jean-Philippe TROUILLET |
| 15. Rénald DELALIN, | 30. Marion LERIGOLEUR, | |
| | 31. Paul MERCIER, | |

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :

Bruno BLAHIC donne pouvoir à Angéline BYLYKBASHI

Emmanuel BOURDON donne pouvoir à Daniel FOUCHER

Bernard DURDANT donne pouvoir à Michel OZANNE

Victoria GUILABERT donne pouvoir à Elise ALVES CERDEIRA

Michel MOISY donne pouvoir à Pascal HEMET

Patrice NOEL donne pouvoir à Catherine PILTON

Fabien RICHARD donne pouvoir à Michel JOUYET

Nathalie SENEAL donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON

Étai(en)t absent(e)s : Jennifer FAIRBANK, Benjamin LE CARNEC, Lucie LOISTRON, Lisa PEPE

Secrétaire de séance : Thomas GREUET

N° DEL-2026-083 : Création / suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 23 juin 2026,

Considérant que pour les besoins des services il est nécessaire d'effectuer les modifications comme suit,

Considérant que l'article L.313-1 du CGFP indique que la délibération peut préciser plusieurs grades

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER**

A compter du 01/07/2026 :

- 1 emploi permanent de chargé PVD sur le grade d'attaché territorial 35/35^{ème}
- 1 emploi d'agent polyvalent scolaire sur le grade d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à 32,48/35^{ème}
-

A compter du 01/09/2026 :

- 1 emploi d'ATSEM sur le grade d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 32,78/35^{ème}
- 1 emploi non permanent (contrat de projet) d'assistant service sport, culture, évènementiel sur le grade d'éducateur A.P.S à 35/35^{ème}

- **DE CREER** à compter du 01/09/2026 :

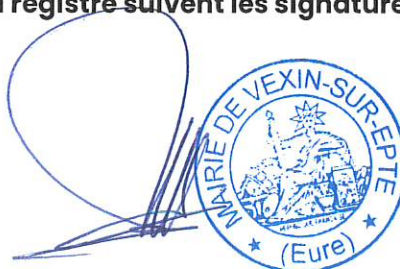
- 1 emploi d'ATSEM dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles ou dans le cadre d'emploi des agents territoriaux d'animation à 32,78/35^{ème}
- 1 emploi non permanent d'agent de restauration dans le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux à 15/35^{ème}

- 1 emploi non permanent d'agent périscolaire dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à 6/35^{ème}
 - 1 emploi d'agent de voirie dans le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux à 35/35^{ème}
 - 1 emploi permanent d'éducateur sportif territorial – Coordination Sport, Culture et Événementiel sous la responsabilité du coordinateur dans le cadre d'emploi des éducateurs A.P.S à 35/35^{ème}
- **DE MODIFIER** en conséquence, le tableau des emplois et des effectifs,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le

Et de la télétransmission
en Préfecture le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

